

Objet : Conseil de département DETS

Date : 20/10/2021

Rédacteur(s) : Sonia Castrale-Bela

Présents : V. Bertile, C. Bordere, S. Bradburn, B. Drevet, L. Guerlain, T. Guillebon, M. Lamarche, B. Lavaud-Legendre, L. Lebon, C. Le Guay, N. Llesta-Ferrand, S. Niquege, M. Portillo, A. Schu,

Représentés : 1

Excusés : 6

Ordre du jour

- 1- Présentation des nouveaux arrivants : Laurette Grall, Responsable Administrative et Financière et Clémence Boinot, animatrice scientifique.
- 2- Approbation du compte rendu du conseil du 25 mai 2021.
- 3- Présentation de la convention CERCCLE/Université de Lomé par la direction du CERCCLE, et vote.
- 4- Présentation des grandes orientations recherche de l'établissement par Adrien Pourtier.
- 5- Présentation de la Revue crises et sociétés par ses porteurs et avis du conseil sur un soutien.
- 6- Projet de partenariat avec le Clinique du droit. Présentation par Marie Lamarche.
- 7- Projet de soutien aux publications en anglais et modification de la note de cadrage "soutien à publication".
- 8- Soutien aux thèses internationales.
- 9- Point d'information sur les ateliers du département.
- 10- Actualisation de la clef de répartition de la dotation des unités.
- 11- Dotation des unités 2022.
- 12- Point d'information dialogue de gestion, COMS et programmation scientifique DETS 2022.
- 13- Questions diverses.

Monsieur Olivier Décima préside la séance.

Début de la séance 10h06.

1- Présentation des nouveaux arrivants :

Laurette Grall, Responsable Administrative et Financière et Clémence Boinot, animatrice scientifique.

Monsieur Olivier Décima présente la nouvelle RAF du secteur SHS, Laurette Grall qui succède à Thomas Bertin, et, Clémence Boinot chargée d'animation qui succède à Isabelle Emy. (50 % DETS et 50% GPR IPORA).

2- Approbation du compte rendu du conseil du 25 mai 2021

Monsieur Olivier Décima propose au conseil d'approuver en l'état le compte rendu du 25 mai 2021.

Pas d'opposition,

1 abstention.

Le compte rendu du 25 mai 2021 est approuvé en l'état.

3- Présentation de la convention CERCCLÉ/Université de Lomé par la direction du CERCCLÉ, et vote.

Monsieur Fabrice Hourquebie, présente la convention liant le CERCCLÉ et le Centre de Droit Public de l'université de Lomé.

C'est une convention d'application d'un accord-cadre entre ces deux universités, qui existait antérieurement avec l'objectif de délocaliser un diplôme. Cet accord s'inscrit dans une préconisation de l'HCERES qui demandait au CERCCLÉ de formaliser ses partenariats.

L'objet est de présenter des projets auprès de bailleurs internationaux, et permettre au CERCCLÉ d'aller sur le terrain d'un certain nombre de projets partenariaux et faciliter la mobilité des enseignants chercheurs et des doctorants entre les deux unités de recherche.

L'accord cadre a été signé par le Président de l'Université de Bordeaux le 10 septembre 2021.

Il est valable pour toute l'université, et permet à toutes les unités de contracter avec l'université de Lomé.

A titre informatif. Il sera transmis au département afin de le diffuser.

Monsieur Olivier Décima indique que cette convention est importante pour le département, et au-delà du CERCCLÉ.

Monsieur Olivier Décima propose aux conseillers que la convention qui lie le CERCCLÉ au Centre de Droit Public de Lomé, soit adoptée en l'état.

Pas d'opposition.

Pas d'abstention.

La convention de partenariat est adoptée en l'état par le conseil de département.

4- Présentation des grandes orientations recherche de l'établissement par Adrien Pourtier.

Adrien Pourtier (DRV) Chef du service d'appui à l'animation scientifique des départements de recherche présente, les grands programmes stratégiques de la recherche à l'université de Bordeaux.

Est indiqué qu'à la suite des LABEX/IdEx, l'université de Bordeaux a décidé de continuer de financer des grands projets de recherche sur des thématiques d'excellence sur le périmètre bordelais.

Dans un premier temps, Philippe Moretto (VP Recherche) a décidé de lancer un appel à manifestations d'intérêt.

Suite à l'AAP, 23 demandes ont été reçues, et 15 projets ont été sélectionnés pour l'AAP.

Ils ont été évalués par un comité de sélection international, puis par un comité de sélection interne.

Les 7 projets retenus sont :

(7 GPR, 32 millions d'€ sur 4 ans, évaluation pour reconduction, ou non, au bout de 4 ans)

- IPORA : projet orienté vers les Afriques (devrait commencer en janvier)
- HOPE : projet orienté vers le bien être humain, et l'impact des politiques publiques.
- Human Past : projet orienté vers l'archéologie
- LIGHT : projet orienté vers la Physique de la lumière
- PPM : projet orienté vers la recherche sur les matériaux
- BRAIN 2030 : projet orienté vers la recherche en neurologie
- BPS : projet orienté sur l'évolution des plantes

A part IPORA et HOPE, les autres projets, ne sont pas en lien direct avec le secteur SHS. Le but du département DETS est de s'associer à ces deux projets

Les 8 projets non retenus vont tout de même recevoir un financement moindre afin de continuer un travail de structuration des communautés. Ces projets seront financés sous le noms des réseaux impulsions

Adrien Pourtier nous présente également les projets suivants :

ENLIGHT (partie formation) c'est un consortium de 8 universités européennes qui se base sur des accords d'échanges d'étudiants autour de la formation. Une petite partie de ce projet s'appelle ENLIGHT RISE (partie recherche) tournée sur la recherche dans l'enseignement. La personne à contacter pour plus d'informations, est Madame Katel Goeden (DRV) cheffe du service Montage et Suivi des Projet (SMSP) Pour la partie recherche, l'ensemble des modalités d'intégration du programme ne sont pas encore connues.

L'objet d'ENLIGHT issu de H2020, est de favoriser les programmes, de synergies, de collaboration avec les universités européennes.

ACT (Augmented university for Campus and world Transition):

Projet déposé dans le cadre de l'appel à projet IDéEs (intégration et développement des IdEx et des ISITE), et porté par la DIPE (Direction, Innovations Partenariats, Entreprises).

Il a pour objet, différentes transitions sociétales, et environnementales. Et la transformation du campus pour répondre aux enjeux de ces transitions.

Les modalités de ce projet sont en cours de mise en place, et des AAP devraient être lancés prochainement.

Pour le département DETS, des activités sont envisageables pour le Droit public, Droit privé, et Droit de l'environnement.

Pour plus d'informations, ou, des projets rentrant dans le cadre ACT le contact est Carli Fabre chargée de projet.

Est également évoquée, la feuille de route de transitions, portée comme ACT par Antoine De Daruvar (VP Affaires Institutionnelles) pour laquelle des actions sont possible en ce moment. Pour plus d'informations, à ce sujet le contact est madame Anne Coubray.

Olivier Décima invite les conseillers à diffuser ces informations à la communauté.

5- Présentation de la revue « crises et sociétés » par ses porteurs et avis du conseil sur un soutien.

Les porteurs, Mesdames, Kassandra GONI Doctorante au CERCCLÉ, Elia VERDON Doctorante au CERCCLÉ et au LaBRI, et, monsieur Alexandre FRAMBERY-IACOBONE Doctorant à l'IRM font une présentation de cette revue pluridisciplinaire.

Une revue qui a pour but d'analyser les crises de manière multidisciplinaire. A l'heure actuelle, elle réunit 4 départements (SIN, DETS, ECor, CHANGES), et est en lien avec des chercheurs de l'Université de Bordeaux Montaigne.

Chaque numéro de revue comprendra un entretien avec un professionnel, 5 articles de fond, et des chroniques. A la suite de la publication du N°1 une manifestation scientifique est prévue (16 juin 2022), pour discuter des différents articles de fond qui auront été publiés dans la revue en ligne.

Le deuxième numéro traitera d'engagement politique et crise. (projet pédagogique avec les M2, aide à la rédaction en groupe d'un article scientifique qui sera publié dans ce numéro).

Les fonds de fonctionnement de cette revue, qui touche à titre principal DETS, s'élèvent à 564 € par an.

Cette année, le CERCCLÉ et l'IRM ont accordés leur soutien à ce projet. Cette demande modeste ne rentre pas dans le cadre des demandes de financement auprès de la région, ou de Bordeaux Métropole (AAP).

La demande de soutien financier est faite au département pour prendre en charge ces frais récurrents de manière pérenne

Monsieur Olivier Décima souligne que le projet est structurant. Cette revue est faite par des juristes, et des politistes, et rayonne au-delà. Il pense que le département serait dans son rôle en soutenant ce projet.

Proposition est faite d'inviter les porteurs à déposer chaque année, un dossier au titre du soutien à publication. Cela permettrait au département d'accompagner le développement de la revue et de s'adapter aux besoins. La revue papier, pourrait être envisagée, et engendrer des frais supplémentaires.

Les conseillers partagent l'avis du soutien annuel à ce projet très intéressant, et soulignent l'importance de soutenir ce type d'initiative.

Monsieur Olivier Décima propose que le département apporte un soutien de principe à cette revue. Qui prendra préférentiellement la forme d'une candidature à la procédure de soutien à publication.

Pas d'abstention,

Pas d'opposition.

Le soutien de principe est accordé à la revue « crises et sociétés ».

6-Projet de partenariat avec le Clinique du droit.

Présentation par Marie Lamarche.

Madame Marie Lamarche nous présente les deux aspects du nouveau développement de la clinique du Droit. Rédaction, traduction et diffusion d'un ouvrage sur les activités de la clinique, et le développement de la recherche en action.

Sont évoquées les raisons de la venue de la clinique au département. Le développement des activités de cette dernière sont devenues des enseignements (approfondissement des cas cliniques, et objectifs Droit...) ; les nombreux partenaires (ENM, Ecole des avocats, le Rectorat, etc), mais également un autre enseignement intitulé la recherche en action. Ce dernier porte sur des sujets de société sur lesquels les étudiants travaillent avec une méthode à la fois de recherche théorique, pluridisciplinaire, et ensuite sur le terrain (questionnaire, entretien).

Les étudiants (M2) ont pu produire un rapport de recherche, où ont été intégrées les recommandations juridiques, qui a fait l'objet de restitution vers la société lors d'ateliers.

L'idée est la création d'un ouvrage en ligne, et en anglais sur l'enseignement clinique. Le coût de la traduction de cet ouvrage, est d'environ 12 500 € (10 centimes d'€, le mot).

Se pose la question du souhait du département de soutenir ce projet en apportant une aide financière.

Ont été évoqués, le coût élevé, et les différentes façons de le réduire (utilisation de DeeP L : traduction en ligne, ou, une révision, plutôt qu'une traduction).

Monsieur Olivier Décima rappelle la note de cadrage actuelle et soumet sa révision pour soutenir les publications, avec l'idée de soutenir des activités plus structurantes.

Dans le cadre de la recherche en action, Madame Marie Lamarche indique la mise en place d'une méthodologie. La particularité de cette méthode est que le thème vient de la société et est forcément pluridisciplinaire. Les étudiants travaillent tout d'abord de façon pluridisciplinaire pour établir un contexte sous forme de tableau, et petit à petit un sujet est défini. Sur le terrain, ils font appel à des experts pour certains

manques (psychologue, philosophe ...), et ensuite ils sont formés aux outils (questionnaires, entretiens) pour dégager les problèmes juridiques, et voir quelles réponses peuvent être apportées à ces questions juridiques. La société reçoit ces rapports de recherche lors d'un atelier de restitution. Les professionnels sont très intéressés par les résultats issus de cette recherche scientifique ancrée dans la réalité et le terrain.

Ces travaux ont déjà fait l'objet d'un lien plus avancé notamment avec l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle Aquitaine. Les étudiants ont été invités à donner, lors du colloque de l'ERENA le résultat de leur recherche sur le secret professionnel dans le milieu médical.

Elle souligne qu'il est important d'en parler au département, et ce serait un tremplin pour faire les AAP Région recherche parce que l'on dispose d'une pré-étude réalisée par les étudiants. Les acteurs sur le terrain sont intéressés. Les associations, et les organismes ont déjà été contactés. Tout cela permet d'étoffer le dossier de demande.

Monsieur Olivier Décima se questionne sur la place du département au côté de la clinique du Droit dans ses activités, et quelle est sa demande, quels sont ses besoins, pour que puissent être envisagées des modalités concrètes de participation.

Madame Marie Lamarche indique que c'est une proposition de partenariat avec une construction de ce dernier dans l'avenir, une mise en commun des réseaux, et un moyen de faire de la recherche, et de réfléchir à la méthodologie de cette pluridisciplinarité.

Le projet de recherche clinique n'est pas étranger au département selon monsieur Olivier Décima (transdisciplinarité, recherche appliquée, articulation formation-recherche...) mais tout reste à construire, car tout est encore un peu flou sur la façon dont cela peut être matérialisé, et plusieurs choses restent envisageables (créer un AAP recherche en action, ou, réviser nos AAP existants, et y introduire la clinique du Droit...).

Il suggère que le département se laisse du temps, et évoque l'idée de former un groupe de travail pour que soit vu en co-construction le sens des décisions qui peuvent être prises.

7- Projet de soutien aux publications en anglais et modification de la note de cadrage : "soutien à publication".

Dans le cadre du soutien à l'ouvrage sur l'enseignement clinique, monsieur Oliver Décima, en réponse à la sollicitation qui est faite, soumet au vote du conseil l'adoption de la note de cadrage révisée qui permet de soutenir plus explicitement les traductions, et, les ouvrages qui sont portés par la clinique du droit sous réserve de l'implication des unités.

Pas d'opposition

Pas d'abstention

La note de cadrage révisée est adoptée.

Dans le cadre du projet de partenariat, il soumet au vote la volonté du département de soutenir la recherche en action portée par la clinique du Droit.

Pas d'opposition.

Pas d'abstention

Le soutien général politique du département est voté.

Est proposé également la création d'un groupe de travail qui permettra de statuer au fil de l'eau sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ce partenariat naissant.

Pas d'opposition.

Pas d'abstention.

La création de ce groupe de travail est adoptée.

8- Soutien aux thèses internationales.

Il est rappelé que le département, par le passé, avait pris l'engagement de soutenir les thèses internationales (marqueur fort de soutenir l'internationalisation des Doctorats).

Les demandes de soutien sont au nombre de trois.

Le détail de ces demandes a été mis en ligne sur Nuxéo en amont du conseil.

Le COMPTRASEC fait une demande de soutien de 450 € pour la soutenance de monsieur Vladimir Tobon Perrilla.

Monsieur Olivier Décima propose d'accorder au COMPTRASEC la somme de 450 € au titre du soutien à la soutenance de monsieur Tobon Perrilla.

Pas d'opposition

Pas d'abstention

La demande est accordée.

La demande de soutien du CERCCLÉ pour la soutenance de madame Marie Padilla est annulée. En raison de la situation sanitaire, le professeur anglais ne se déplacera pas, et elle soutiendra via Zoom.

L'IRM fait une demande de soutien de 1500 € pour la soutenance de madame Pauline GIRARD

Monsieur Olivier Décima propose d'accorder à l'IRM la somme de 1500 € au titre du soutien à la soutenance de madame Girard.

Pas d'opposition

Pas d'abstention

La demande est accordée.

9- Point d'information sur les ateliers du département.

Olivier Décima souhaiterait que dans la mesure du possible, les conseillers assistent à ces ateliers. Il évoque la difficulté de mobiliser les collègues sur ce type d'activité, alors qu'ils sont un relai important du lien entre le département et les unités. Il rappelle l'édition prévue le 28 octobre prochain en salle des Actes.

10- Actualisation de la clef de répartition de la dotation des unités.

A titre informatif, monsieur Olivier Décima indique que la note de cadrage actuelle de la clef de répartition prévoit que les données permettant la répartition de la dotation annuelle aux unités de recherche soient prises en compte d'octobre à octobre (DCSP). Or il est demandé aux gestionnaires des unités de saisir la dotation dès la mi-octobre, sans possibilité de reporter l'échéance : c'est une contrainte calendaire très forte. A cause de cette contrainte, le temps n'a pas été suffisant pour mener une campagne de collecte des données. De ce fait, il a été décidé, en accord avec les directeurs d'unités de conserver les données utilisées pour la répartition de la dotation 2021.

A été soulevé par le conseil que le budget, et la répartition de la dotation auraient dû être adoptés et votés en conseil.

Monsieur Olivier Décima indique que les DCSP devant être saisies avant le 15 octobre, il était impossible d'avoir un vote du département. De ce fait, pour permettre ce vote en conseil, il propose une collecte des données et un vote de la clef de répartition lors du conseil du mois de juin.

Par conséquent, monsieur Olivier Décima propose de soumettre au vote la modification de la périodicité de la collecte des données permettant d'établir la clef de répartition, de juin à juin à la place d'Octobre.

Pas d'abstention

Pas d'opposition

La révision est adoptée.

11- Dotation des unités 2022.

La dotation globale (269 945 €) est en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

12- Point d'information dialogue de gestion, COMS et programmation scientifique DETS 2022.

Monsieur Olivier Décima rappelle que le PowerPoint présenté lors du dialogue de gestion du département est à disposition des conseillers sur Nuxéo

Il aborde les sujets suivants :

Le déficit RH (BIATSS) dans le département et ses unités qui le composent.

Le soutien est pour beaucoup d'entre elles insuffisant, et certaines sont même sans soutien du tout. A

l'occasion de PAGU, la question sera de savoir comment collectivement peut être restructuré le soutien à la recherche.

La pérennisation du budget d'animation dans les départements de recherche. Le budget des départements était de 1,5 M d'euros en 2020 et a subi une baisse conséquente en 2021 pour atteindre les 1 M d'euros. .

L'avantage, est que ce budget n'est plus pris sur des fonds IdEx mais sur la dotation de service public, ce qui devrait permettre une certaine stabilisation.

La programmation scientifique, ???

Les COMS, procédure assez longue, mais qui permet de discuter de manière sereine avec la présidence et les services.

Ont été conçus 4 grands axes sur ce qu'est susceptible d'apporter le département

- Conforter l'animation scientifique,
- Développer la communication et la diffusion,
- Soutenir l'ingénierie de projets,
- Amplifier la structuration des communautés.

Il évoque la visibilité insuffisante pour former un groupe de travail comme il en a été voté en conseil.

Les points d'attentions soumis à la vice-présidence recherche sont également abordés (programmation scientifique, attractivité du rayonnement, participation à la stratégie de l'établissement).

Est évoqué le budget prévisionnel de 74 164 €.

13- Questions diverses.

Monsieur Olivier Décima juge utile de revenir à des conseils en présentiel dans la mesure du possible
Rapprochement de l'Ecole Doctorale et proposition d'inviter son directeur aux conseils du département quand une question est en lien avec l'ED.

La date du prochain conseil n'est pas encore déterminée, et devrait avoir lieu fin novembre, début décembre.
Les Audition des AAP auront lieu lors d'un conseil prévu le 28 janvier à 9h00 en salle des actes site de Pessac.

Prochaine réunion : 06 janvier 2022